Mairie de Marseille
DGAPM - DAEJ

Règlement de consultation

Prestations d'accueil et d'animation périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Marseille - relance

Numéro de la consultation : 23_2983

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Sommaire

ARTICLE 1 - GENERALITES 3

1.1 Objet et description de la consultation 3
1.2 Nature 3
1.3 Pouvoir adjudicateur 3
1.4 Procédure 3

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION 4

2.1 Décomposition en lots, tranches et postes 4
2.1.1 Décomposition en lots 4
28
2.1.3 Décomposition en postes 28
2.2 Accord-cadre à bons de commande 28
2.3 Durée 29
2.4 Options 29
2.5 Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique 29
2.6 Groupements d'opérateurs économiques 29
2.7 Conditions relatives au marché 29
2.7.1 Cautionnement et garanties exigées 29
30

30

ARTICLE 4 - ELEMENTS EXIGES DU CANDIDAT 31

4.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures 31
4.2 Eléments exigés au titre de l'offre 33
33
33
33

33

5.1 Remise électronique 33
5.2 Copie de sauvegarde 34
5.3 Echantillons, maquettes, prototypes ou modèles réduits 34
5.4 Date et heure limites de remise des plis 34
5.5 Délai de validité des offres 34

ARTICLE 6 - EXAMEN DES PLIS 35

35
35

ARTICLE 7 – REPRISE DE PERSONNEL 40

40

41

41
941

Article 1 - GENERALITES

1.1 Objet et description de la consultation

La présente consultation a pour objet : Prestations d'accueil et d'animation périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Marseille - relance

Cette consultation fait suite aux consultations référence 2023_0531 déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en date du 27 juin 2023 et référence 2023_2124, concernant le lot 25, déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en date du 25 juillet 2023.

1.2 Nature

Passation d'un marché de : Services

CPV 92331210-5 | Services d'animation pour enfants.

Les prestations sont détaillées aux CCAP et CCTP présents dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

En synthèse, elles comprennent :

*** Pour les écoles maternelles :**

- Des accueils échelonnés du matin pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30.

- Des animations du soir pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, sous conditions 18h30.

*** Pour les écoles élémentaires :**

- Des accueils échelonnés du matin pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30.

- Une animation éducative pendant la pause méridienne, en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h30 à 13h30.

- Des animations du soir pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, sous conditions 18h30.

1.3 Pouvoir adjudicateur

Acheteur public :

Ville de Marseille

Hôtel de Ville

Quai du Port

13233 Marseille Cedex 20

Profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Adresse Internet : www.marseille.fr

1.4 Procédure

La procédure de passation est la suivante : APPEL D'OFFRES OUVERT - selon les articles suivants : articles R2124-2, R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

Article 2 - CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 Décomposition en lots, tranches et postes

2.1.1 Décomposition en lots

L'ensemble des prestations fait l'objet d'une décomposition en 29 lots, dont le détail et le montant maximum et minimum en € HT sont indiqués ci-après :

Lot numéro	Intitulé	Pour la première période du contrat (allant jusqu'au 31/07/2024), € HT		Par période annuelle, € HT	
		Montant minimal des bons de commande émis	Montant maximal des bons de commande émis	Montant minimal des bons de commande émis	Montant maximal des bons de commande émis
1	Secteur 1- 13013	166 452 €	584 767 €	277 420 €	974 611 €
2	Secteur 2- 13015/13016	205 577 €	686 128 €	342 628 €	1 143 547 €
3	Secteur 3- 13014	221 021 €	803 195 €	368 368 €	1 338 659 €
4	Secteur 4- 13011 /13012	227 971 €	848 629 €	379 951 €	1 414 382 €
5	Secteur 5- 13009	161 132 €	615 964 €	268 554 €	1 026 606 €
6	Secteur 6- 13013	152 209 €	576 060 €	253 682 €	960 100 €
7	Secteur 7- 13001/13007	183 612 €	647 793 €	306 020 €	1 079 655 €
8	Secteur 8- 13007	152 638 €	622 590 €	254 397 €	1 037 650 €
9	Secteur 9- 13004	165 937 €	626 882 €	276 562 €	1 044 803 €
10	Secteur 10- 13004/13005	169 541 €	700 169 €	282 568 €	1 166 949 €
11	Secteur 11- 13004/13005	205 834 €	779 488 €	343 057 €	1 299 147 €
12	Secteur 12- 13002/13003	168 940 €	635 155 €	281 567 €	1 058 592 €
13	Secteur 13- 13003	201 802 €	702 717 €	336 336 €	1 171 195 €
14	Secteur 14- 13006	162 419 €	611 985 €	270 699 €	1 019 975 €
15	Secteur 15- 13006/13008	180 437 €	651 277 €	300 729 €	1 085 461 €
16	Secteur 16- 13008/13009	234 835 €	928 021 €	391 391 €	1 546 701 €
17	Secteur 17- 13008	161 304 €	619 103 €	268 840 €	1 031 839 €
18	Secteur 18- 13008	181 639 €	610 609 €	302 731 €	1 017 682 €
19	Secteur 19- 13009	148 091 €	592 405 €	246 818 €	987 341 €
20	Secteur 20- 13009	197 941 €	790 314 €	329 901 €	1 317 190 €
21	Secteur 21- 13010	164 050 €	610 760 €	273 416 €	1 017 934 €
22	Secteur 22- 13010	179 065 €	584 942 €	298 441 €	974 904 €
23	Secteur 23- 13011	209 609 €	803 595 €	349 349 €	1 339 325 €

24	Secteur 24- 13012	230 914 €	691 387 €	384 856 €	1 152 312 €
25	Secteur 25- 13012	184 727 €	729 231 €	307 879 €	1 215 385 €
26	Secteur 26- 13013	169 627 €	666 501 €	282 711 €	1 110 835 €
27	Secteur 27- 13013/13014	177 177 €	609 041 €	295 295 €	1 015 068 €
28	Secteur 28- 13015	199 399 €	698 693 €	332 332 €	1 164 489 €
29	Secteur 29- 13015	197 426 €	702 177 €	329 043 €	1 170 295 €

Le détail des sites par lot est le suivant :

Lot 1 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BOUGE	RUE DE MARATHON	13013
ROSE FRAIS VALLON NORD	39 AVENUE DE FRAIS VALLON	13013
ROSE FRAIS VALLON SUD	51 AVENUE DE FRAIS VALLON	13013
ROSE LA GARDE	RUE AUGUSTIN MERLHOU	13013
ROSE PLACE (primaire)	PLACE DE LA ROSE	13013
ROSE SAUVAGINE	AVENUE MERLEAU PONTY	13013
ROSE VAL PLAN	77 AVENUE DE LA CROIX ROUGE	13013
SAINT JEROME LES LILAS	2 RUE FERNAND LEGER	13013
SAINT JEROME VILLAGE 1	15 AVENUE SAINT JEROME	13013
SAINT JEROME VILLAGE 2	41 AVENUE SAINT JEROME	13013
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BALUSTRES (LES)	4 CHEMIN NOTRE DAME DE CONSOLATION	13013
BOUGE	22 RUE MARATHON	13013
MAURELLE	22 RUE MARIUS BRIATA	13013
MAURELLE JONQUILLES	170 CHEMIN DES JONQUILLES	13013
PRAIRIES (LES)	40 CHEMIN DE SAINT MITRE	13013
ROSE FRAIS VALLON CENTRE	4 IMPASSE RAVEL	13013
ROSE FRAIS VALLON NORD	39 AVENUE DE FRAIS VALLON NORD	13013
ROSE FRAIS VALLON SUD	26 AVENUE DE FRAIS VALLON	13013
ROSE LA GARDE	11 BOULEVARD DU METRO	13013
ROSE SAUVAGINE	AVENUE MERLEAU PONTY	13013

ROSE VAL PLAN	77 AVENUE DE LA CROIX ROUGE	13013
SAINT JEROME LES LILAS	2 RUE FERNAND LEGER	13013
SAINT JEROME PLACE	BOULEVARD AUPHAN	13013
SAINT JEROME SUSINI	2 TRAVERSE SUSINI	13013
SAINT JEROME VILLAGE	20 RUE DES POLYTRES	13013

Lot 2 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
SAVINE	99 BOULEVARD DE LA SAVINE	13015
SOLIDARITE	48 CHEMIN DE LA BRIGOTTE	13015
VALLON DES TUVES	10 TRAVERSE COURTES	13015
VERDURON HAUT	71 AVENUE MARIUS BREMOND	13015
ESTAQUE GARE	43 BOULEVARD FENOUIL	13016
ESTAQUE PLAGE	2 RUE DE LA CONVENTION	13016
SAINT ANDRE BARNIER	274 BOULEVARD BARNIER	13016
SAINT ANDRE CONDORCET	64 RUE CONDORCET	13016
SAINT ANDRE LA CASTELLANE	66 CHEMIN DE BERNEX	13016
SAINT HENRI RABELAIS	95 RUE RABELAIS	13016
SAINT HENRI RAPHEL	PLACE RAPHEL	13016
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
SAVINE	99 BOULEVARD DE LA SAVINE	13015
SOLIDARITE 1	44 CHEMIN DE LA BRIGOTTE	13015
SOLIDARITE 2	54 ROUTE VALLON DOL	13015
VALLON DES TUVES	10 TRAVERSE COURTES	13015
VERDURON HAUT	2 BOULEVARD DE LA PINEDE	13015
CITE SAINT LOUIS	111 AVENUE DU ROVE	13016
ESTAQUE GARE	33 BOULEVARD FENOUIL	13016
ESTAQUE PLAGE	23 BOULEVARD BANDINI	13016
ESTAQUE RIAUX	BOULEVARD DE LA FALAISE	13016

SAINT ANDRE BARNIER	274 BOULEVARD HENRI BARNIER	13016
SAINT ANDRE BOISSEAU	2 RUE BOISSEAU	13016
SAINT ANDRE LA CASTELLANE	66 CHEMIN DE BERNEX	13016
SAINT HENRI NOUVELLE (RABELAIS)	42 CHEMIN DE SAINT HENRI	13016
SAINT HENRI RAPHEL	PLACE RAPHEL	13016

Lot 3 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CANET AMBROSINI	26 BOULEVARD DE LA MAISON BLANCHE	13014
CANET BARBES	21 BOULEVARD BARBES	13014
CANET JEAN JAURES	20 RUE DU MURET	13014
CANET LAROUSSE	BOULEVARD LAROUSSE	13014
CLAIR SOLEIL	49 BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014
SAINT BARTHELEMY SNCF	CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014
SAINT GABRIEL	22 BOULEVARD KRAEMER	13014
SAINT JOSEPH LES MICOCOULIERS	8 BOULEVARD ROLAND DORGELES	13014
SAINTE MARTHE	30 BOULEVARD RICOUX	13014
SAINTE MARTHE AUDISIO (primaire)	RUE GABRIEL AUDISIO	13014
SINONCELLI	51 RUE BOISSELOT	13014
VISITATION (LA)	48 CHEMIN DES AYGALADES	13014
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
CANET AMBROSINI	26 BOULEVARD DE LA MAISON BLANCHE	13014
CANET JEAN JAURES	20 RUE DU MURET	13014
CANET LAROUSSE	47 BD DES DROITS DE L'ENFANT	13014
CLAIR SOLEIL	55 BOULEVARD CHARLES MORETTI	13014
SAINT BARTHELEMY SNCF	CITE SNCF ALLEE MARCEL	13014

	SOULAT	
SAINT GABRIEL	80 CHEMIN DE GIBBES	13014
SAINT JOSEPH LES MICOCOULIERS	8 BOULEVARD ROLAND DORGELES	13014
SAINTE MARTHE	30 BOULEVARD RICOUX	13014
SIMIANE	CHEMIN DE SAINT JOSEPH A SAINTE MARTHE	13014
SINONCELLI	49 RUE BOISSELOT	13014
VISITATION (LA)	38 BOULEVARD FREDERIC SAUVAGE	13014

Lot 4 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BARASSE (LA)	25 BOULEVARD LUCIEN MARGAILLAN	13011
MILLIERE	82 BOULEVARD ALBERT SAUZE	13011
CAILLOLS (LES)	32 CHEMIN DES CAMPANULES	13012
CAMOINS (LES)	11 MONTEE D'EOURES	13011
ROUGUIERE (LA)	ALLEE DE LA ROUGUIERE	13011
VALENTINE (TIRANE)	16 AVENUE DE LA TIRANNE	13011
ACCATES LA VALENTINE (primaire)	83 CHEMIN LES ACCATES LA VALENTINE	13011
EOURES (primaire)	22 BOULEVARD NOTRE DAME	13011
TREILLE (LA) (primaire)	169 ROUTE DE LA TREILLE	13011
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BARASSE (LA)	16 BOULEVARD MARGAILLAN	13011
MILLIERE	11 ALLEE DES GENEVRIERS	13011
BUZINE	PARC DES 7 COLLINES TRAVERSE DE LA BUZINE	13011

CAILLOLS (LES)	32 CHEMIN DES CAMPANULES	13012
CAMOINS (LES)	12 MONTEE DES CAMOINS	13011
JOUVENE VALENTINE	2 RUE RAYMOND	13011
ROUGUIERE (LA)	ALLEE DE LA ROUGUIERE	13011

Lot 5 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BAUME (LA)	9 TRAVERSE COLGATE	13009
CALANQUES DE SORMIOU	141 CHEMIN DE SORMIOU (allée de la fontaine veyre)	13009
CHATEAU SEC	51 CHEMIN JOSEPH AIGUIER	13009
LA SOUDE (ZAC DE MAZARGUES)	30 AVENUE DE LA SOUDE	13009
MAZARGUES (CENTRE)	3 RUE FRANCOIS BLANC	13009
MAZARGUES BEAUCHENE (primaire)	5 AVENUE MARIE BALAJAT	13009
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BAUME (LA)	1 TRAVERSE COLGATE	13009
CALANQUES DE SORMIOU	141 CHEMIN DE SORMIOU (allée de la fontaine veyre)	13009
CHATEAU SEC	39 CHEMIN JOSEPH AIGUIER	13009
LA SOUDE	30 AVENUE DE LA SOUDE	13009
MAZARGUES (CENTRE)	9 RUE FRANCOIS BLANC	13009
MAZARGUES GRANDE BASTIDE	11 AVENUE DESAUTEL	13009

Lot 6 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
MALPASSE (GRENIER)	16 RUE DU DOCTEUR GRENIER	13013
MALPASSE LES LAURIERS	9 RUE DE MARATHON	13013
MALPASSE LES OLIVIERS	54 AVENUE SAINT PAUL	13013

ROSE SAINT THEODORE (LA)	5 ALLEE DES CHARDONNERETS	13013
SAINT JUST CENTRE 1	14 RUE SAINT GEORGES	13013
SAINT JUST CENTRE 2	16 RUE SAINT GEORGES	13013
SAINT JUST COROT	TRAVERSSE SIGNORET	13013
MARTEGAUX (LES)	5 AVENUE DES MARTEGAUX	13013
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
MALPASSE LES FLORALIES	81 BOULEVARD BARRY	13013
MALPASSE LES LAURIERS	9 RUE DE MARATHON	13013
MALPASSE LES OLIVIERS	54 AVENUE SAINT PAUL	13013
PARC DES CHARTREUX	61 AVENUE DE SAINT JUST	13013
ROSE SAINT THEODORE (LA)	41 ALLEE DES BERGERONNETTES	13013
SAINT JUST CENTRE	12 RUE SAINT GEORGES	13013
SAINT JUST COROT	130 AVENUE COROT SAINT JUST	13013
MARTEGAUX (LES)	80 IMPASSE DES BAUDILLONS	13013

Lot 7:

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ABEILLES (DES)	14 RUE FLEGIER	13001
AMEDEE AUTRAN (VALLON DE L'ORIOL)	12 BOULEVARD AMEDEE AUTRAN	13007
BOMPARD (primaire)	131 BOULEVARD BOMPARD	13007
CANDOLLE	9 RUE CANDOLLE	13007
CHANTERELLE (primaire)	33 RUE DU COMMANDANT MAGES	13001
CONVALESCENTS	13 RUE CONVALESCENTS	13001
MAURICE KORSEC	2 RUE MAURICE KORSEC	13001
SAINT SAVOURNIN BARTHELEMY	12 RUE BARTHELEMY	13001
ABEILLES Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	RUE DES ABEILLES	13001
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
AMEDEE AUTRAN	10 BOULEVARD AMEDEE	13007

	AUTRAN	
CONSOLAT-ABEILLES (APPL)	160 RUE CONSOLAT	13001
HOTEL DES POSTES	2 PLACE DE L' HOTEL DES POSTES	13001
PARMENTIER	7 RUE PARMENTIER	13001
SAINT SAVOURNIN	62 RUE ST SAVOURNIN	13001
ABEILLES Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	RUE DES ABEILLES	13001

Lot 8 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CHATEAUBRIAND	46 RUE CHATEAUBRIAND	13007
CORDERIE (APPL) + classe délocalisée NEUVE STE CATHERINE	33 BOULEVARD DE LA CORDERIE	13007
MARIUS THOMAS primaire)	21 BOULEVARD MARIUS THOMAS	13007
PHARO CATALANS	3 RUE DES CATALANS	13007
ROSERAIE (LA)	6 RUE PIERRE MOUREN	13007
ROUCAS BLANC (primaire)	42 CHEMIN DU ROUCAS BLANC	13007
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
NEUVE SAINTE-CATHERINE+ANNEXE	17 RUE NEUVE SAINTE CATHERINE	13007
PAUL CODACCIONI	18 RUE PAUL CODACCIONI	13007
PHARO CATALANS	19 RUE DES CATALANS	13007
ROSERAIE (LA)	11 A RUE PIERRE MOUREN	13007

Lot 9 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CHARTREUX	117 AVENUE DES CHARTREUX	13004
FEUILLERAIE (LA)	87 BOULEVARD DE ROUX	13004
LEVERRIER	6 PLACE LEVERRIER	13004
SAINTE SOPHIE	4 RUE SAINTE SOPHIE	13004
MICHELET FOCH (primaire)	21 AVE MARECHAL FOCH	13004
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
FEUILLERAIE (LA)	89 BOULEVARD DE ROUX PROLONGE	13004
LONGCHAMP	2 IMPASSE DE MONTBARD	13004
SAINT VINCENT DE PAUL	39 RUE CHAPE	13004
SAINTE SOPHIE	2 RUE SAINTE SOPHIE	13004

Lot 10 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ABBE DE L'EPEE	18 SQUARE SIDI BRAHIM	13005
CHARTREUX EUG. CAS 1	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004
CHARTREUX EUG. CAS 2 (APPL)	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004
CHAVE	191 BOULEVARD CHAVE	13005
DAHDAH GILLES VIGNEAULT	15 BD DAHDAH	13004
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
ABBE DE L'EPEE	7 BIS SQUARE SIDI BRAHIM	13005
ALEXANDRE COPELLO	11 RUE DES CLAIRISTES	13005
BAILLE	250 BOULEVARD BAILLE	13005
CHARTREUX HBM (ALBE)	19 RUE VINCENT FAÎTA	13004
CHARTREUX EUG. CAS (IVALDI)	217 AVENUE DES CHARTREUX	13004
CHAVE	193 BOULEVARD CHAVE	13005
CHUTES LAVIE (LES PLATANES)	63 ALLEE DES PLATANES	13004

CHUTES LAVIE HLM MEDITERRANEE	1 BIS AVENUE DES CHUTES LAVIE	13004

Lot 11 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BLANCARDE (LA)	74 RUE BEAU	13004
BOISSON	127 BOULEVARD BOISSON	13004
BOTINELLY (LOUIS)	23 BIS BOULEVARD BOTINELLY	13004
FRAISSINET	208 RUE SAINT PIERRE	13005
FRANKLIN ROOSEVELT	5 RUE TIVOLI	13005
LOUBIERE (primaire)	97 RUE DE LA LOUBIERE	13005
OLIVIER GILLIBERT	46 RUE GILLIBERT 86 RUE DE L'OLIVIER	13005
SAINT PIERRE	12 BOULEVARD LOUIS FRANGIN	13005
SAINTE CECILE classe délocalisée de BAILLE	146 RUE SAINTE CECILE	13005
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BLANCARDE (LA)	74 RUE BEAU	13004
BOTINELLY (LOUIS)	21 BOULEVARD LOUIS BOTINELLY	13004
FRAISSINET	2, 4 ALLEE FRAISSINET	13005
SAINT PIERRE	45 RUE PASCAL RUINAT	13005

Lot 12 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ANTOINE DE RUFFI	2 RUE URBAIN V	13002
CLARY CHEVALIER PAUL	74 RUE CHEVALIER PAUL	13002
EVECHE MAJOR CATHEDRALE	41 A RUE DE L'EVECHE	13002
FRANCOIS MOISSON	19 RUE FRANCOIS MOISSON	13002
HOZIER	2 RUE D' HOZIER	13002
LES ACCOULES (MONTEE)	27 MONTEE DES ACCOULES	13002
VINCENT LEBLANC	32 RUE VINCENT LEBLANC	13002
SAINT CHARLES 1 (APPL)	49 RUE LUCIEN ROLMER	13003
SAINT CHARLES 2	36 RUE DU 141E R I A	13003
JOLI MANON Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	IMPASSE JOLI MANON	13003
MARCEAU Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	RUE MASSÉNA	13003
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
ANTOINE DE RUFFI	2 RUE URBAIN V	13002
BUTTE DES CARMES	2 RUE DES GRANDS CARMES	13002
CLARY DESIREE	24 RUE DESIREE CLARY	13002
DAMES (DES)	6 RUE DU TERRAS	13002
EVECHE	41 RUE DE L'EVECHE	13002
FRANCOIS MOISSON – REPUBLIQUE	26 RUE FRANCOIS MOISSON	13002
MONTOLIEU	10 RUE MONTOLIEU	13002
MOULINS	1 RUE DES MUETTES	13002
VINCENT LEBLANC	36 RUE VINCENT LEBLANC	13002
SAINT CHARLES	49 RUE LUCIEN ROLMER	13003
JOLI MANON Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	IMPASSE JOLI MANON	13003
MARCEAU Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	RUE MASSÉNA	13003

Lot 13 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
AHMED LITIM primaire)	12 RUE BUGEAUD	13003
BERNARD CADENAT	3 PLACE BERNARD CADENAT	13003
BUSSERADE-MASSENA (primaire)	3 RUE MASSENA	13003
EDOUARD.VAILLANT (APPL)	16 RUE EDOUARD VAILLANT	13003
FELIX PYAT (primaire)	54 RUE FELIX PYAT	13003
KLEBER	26 RUE KLEBER	13003
NATIONAL	179 BOULEVARD NATIONAL	13003
PARC BELLEVUE	143 RUE FELIX PYAT	13003
PEYSSONNEL 1	22 RUE PEYSSONNEL	13003
PEYSSONNEL 2	26 RUE PEYSSONNEL	13003
REVOLUTION JET D'EAU	38 RUE DU JET D'EAU	13003
REVOLUTION VAILLANT	45 RUE EDOUARD VAILLANT	13003
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BELLE DE MAI	2 RUE DOCTEUR LEON PERRIN	13003
BERNARD CADENAT (JOBIN)	7 RUE JOBIN	13003
EDOUARD.VAILLANT (APPL)	19 PASSAGE LEO FERRE	13003
FONSCOLOMBE (VILLETTE)	7 RUE ANDRE CHAMSON	13003
KLEBER	27 RUE KLEBER	13003
PARC BELLEVUE	143 RUE FELIX PYAT	13003
PEYSSONNEL	16 RUE PEYSSONNEL	13003
POMMIER + Annexe	6 RUE DU POMMIER	13003
REVOLUTION	45 RUE EDOUARD VAILLANT	13003
STRASBOURG	26 RUE DU SUD	13003

Lot 14 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ALBERT CHABANON	23 RUE ALBERT CHABANON	13006
BRETEUIL	113 RUE BRETEUIL	13006
GUADELOUPE (LA)	7 RUE DE LA GUADELOUPE	13006
JEAN FIOLLE	75 RUE DU DOCTEUR JEAN FIOLLE	13006
PAIX (primaire)	56 RUE DE LA PAIX	13006
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
FIOLLE-BRETEUIL	80 RUE DOCTEUR JEAN FIOLLE	13006
FIOLLE-FALQUE	69 BIS RUE DU DOCTEUR JEAN FIOLLE	13006
VAUBAN	122 BOULEVARD VAUBAN	13006

Lot 15 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
COURS JULIEN	119 RUE D'AUBAGNE	13006
EYDOUX	20 RUE EYDOUX	13006
FRIEDLAND	13 RUE FRIEDLAND	13006
LODI	127 RUE DE LODI	13006
FLOTTE	2 AVENUE FERDINAND FLOTTE	13008
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BERGERS (PERRIN SOLLIERS)	11 RUE PERRIN SOLLIERS 5 RUE DES BERGERS 119 RUE D'AUBAGNE	13006
DELPHES	6 AVENUE DE DELPHES	13006
EYDOUX	18 RUE EYDOUX	13006
FLOTTE	2 AVENUE FERDINAND FLOTTE	13008

Lot 16 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BONNEVEINE 1 (SABLIER)	52 BOULEVARD DU SABLIER	13008
BONNEVEINE 2 (SABLIER)	52 BOULEVARD DU SABLIER	13008
BONNEVEINE ZENATTI (ZAC)	109 AVENUE ANDRE ZENATTI	13008
GRANADOS ROY D' ESPAGNE	3 ALLEE GRANADOS	13009
GROTTE ROLLAND	24 BOULEVARD DES SALYENS	13008
LAPIN BLANC	70 AVENUE ANDRE ZENATTI	13008
LAPIN BLANC DES NEIGES	131 CHEMIN DU SABLIER	13008
MADRAGUE MONTREDON	34 BOULEVARD DE LA VERRERIE	13008
POINTE ROUGE	10 BOULEVARD PIOT	13008
ROY D'ESPAGNE (CHABRIER)	1 ALLEE EMMANUEL CHABRIER	13008
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BONNEVEINE (SABLIER)	52 BOULEVARD DU SABLIER	13008
BONNEVEINE ZENATTI (ZAC)	109 AVENUE ZENATTI	13008
GRANADOS ROY D' ESPAGNE 2	3 ALLEE GRANADOS	13009
LAPIN BLANC	70 AVENUE ANDRE ZENATTI	13008
LAPIN BLANC DES NEIGES	21 BOULEVARD DES NEIGES	13008
MADRAGUE MONTREDON	40 BOULEVARD DE LA VERRERIE	13008
MONTREDON (ENGALIERE)	8 PLACE ENGALIERE	13008
POINTE ROUGE (LA)	6 BOULEVARD DE NICE	13008
ROY D'ESPAGNE 1 (CHABRIER)	1 ALLEE EMMANUEL CHABRIER	13008
SAINTE CATHERINE	98 TRAVERSE PRAT	13008

Lot 17 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CITE AZOULAY	21 RUE RAPHAEL	13008
ETIENNE MILAN	34 RUE ETIENNE MILAN	13008
GRAND SAINT GINIEZ	257 AVENUE DE MAZARGUES	13008
PRADO PLAGE	122 RUE COMMANDANT ROLLAND	13008
SAINTE ANNE	484 AVENUE DE MAZARGUES	13008
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
CITE AZOULAY	7 RUE RAPHAEL	13008
ETIENNE MILAN	34 RUE ETIENNE MILAN	13008
GRAND SAINT GINIEZ	257 AVENUE DE MAZARGUES	13008
LE CORBUSIER	280 BOULEVARD MICHELET	13008
PRADO PLAGE	122 RUE DU COMMANDANT ROLLAND	13008
SAINTE ANNE	492 AVENUE DE MAZARGUES	13008

Lot 18 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
JEAN MERMOZ	138 RUE JEAN MERMOZ	13008
RAYMOND TEISSEIRE	64 BOULEVARD RABATAU	13008
ROUET (LE)	10 RUE SAINTE FAMILLE	13008
ROUET CHARLES-ALLÉ (primaire)	2 PLACE LOUIS DUCREUX	13008
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
JEAN MERMOZ	128 RUE JEAN MERMOZ	13008
RAYMOND TEISSEIRE	64 BOULEVARD RABATAU	13008
ROUET (LE)	38 RUE ROGER RENZO	13008

Lot 19 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ALLEE DES PINS (CABOT LES PINS)	38 ALLEE DES PINS	13009
CABOT (NAZURY)	PLACE LOUIS NAZURY	13009
ROUVIERE (LA)	83 BOULEVARD DU REDON	13009
VALMANTE	83 CHEMIN JEAN ROUBIN	13009
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
ALLEE DES PINS (CABOT ALLEE DES PINS)	55 BOULEVARD DU REDON	13009
LUMINY	33 AVENUE DE LUMINY	13009
PARC BERGER	AVENUE CAMPAGNE BERGER	13009
ROUVIERE (LA)	83 BOULEVARD DU REDON	13009
VALMANTE	81 CHEMIN JEAN ROUBIN	13009

Lot 20 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
MAZARGUES VACCARO	50 BOULEVARD MAECHAL KOENNING	13009
COIN JOLI	12 AVENUE ALFRED NICOLAS	13009
PARC DROMEL	11 BOULEVARD DROMEL	13009
PAULINE (LA)	337 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND	13009
SAINTE MARGUERITE	135 BOULEVARD DE STE MARGUERITE	13009
SQUARE MICHELET	12 BOULEVARD GASTON RAMON	13009
SIS TRAVERSE REGNY	SIS TRAVERSE DE REGNY	13009
VALMONT REDON (primaire)	431 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	13009
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondis

		sements
MAZARGUES VACCARO	50 BOULEVARD MARECHAL KOENNING	13009
COIN JOLI - PARC SEVIGNE	2 RUE AVIATEUR LE BRIX	13009
PARC DROMEL	1 BOULEVARD DROMEL	13009
PAULINE (LA)	337 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND	13009
SAINTE MARGUERITE	18 BOULEVARD PAGES	13009
SQUARE MICHELET	BOULEVARD GASTON RAMON	13009
SIS TRAVERSE REGNY	SIS TRAVERSE DE REGNY	13009

Lot 21 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CHANTEPERDRIX (SAINT LOUP)	36 TRAVERSE CHANTEPERDRIX	13010
CHATEAU SAINT CYR	65 CHEMIN DE LA VALBARELLE	13010
PONT DE VIVAUX SACCOMAN	200 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND	13010
SAINT LOUP CASTEL JOLI	12 AVENUE CASTEL JOLI	13010
SAINT LOUP CENTRE	103 BOULEVARD DE SAINT LOUP	13010
SAINT LOUP GABRIEL FAURE	17 RUE GABRIEL FAURE	13010
SAINT TRONC CASTEL ROC (primaire)	30 RUE ANDRE AUDOLI	13010
SAUVAGERE (LA) (primaire)	253 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND	13010
TROIS PONTS (LES)	CHEMIN CHANTE PERDRIX	13010
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
CHANTEPERDRIX (SAINT LOUP)	30 TRAVERSE CHANTEPERDRIX	13010
CHATEAU SAINT CYR	65 CHEMIN DE LA VALBARELLE	13010
PONT DE VIVAUX SACCOMAN	206 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND	13010
SAINT LOUP CASTEL JOLI	23 RUE PIERRE DOIZE	13010
SAINT LOUP CENTRE	103 BOULEVARD DE	13010

	SAINT LOUP	
SAINT THYS	1 RUE SAINT AUGUSTIN	13010
TROIS PONTS (LES)	32 TRAVERSE CHANTE PERDRIX	13010

Lot 22 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CAPELETTE (primaire) (CAP EST)	45 RUE CHARLES CERRATO	13010
CAPELETTE CURTEL (primaire)	RUE ALFRED CURTEL 1 BOULEVARD DROMEL	13010
CAPELETTE LAUGIER	2 RUE LAUGIER	13010
CAPELETTE MIREILLE LAUZE	131 BOULEVARD MIREILLE LAUZE	13010
MENPENTI	161 AVENUE DE TOULON	13010
TIMONE (LA)	23 RUE MATHURIN	13010
CAPELETTE Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	BD LAZER	13010
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
TIMONE (LA)	96 AVENUE DE LA TIMONE	13010
CAPELETTE LAUGIER	13 BOULEVARD DE LA BARNIERE	13010
CAPELETTE MIREILLE LAUZE	131 BOULEVARD MIREILLE LAUZE	13010
MENPENTI	159 AVENUE DE TOULON	13010
CAPELETTE Groupe scolaire pouvant ouvrir dans l'année	BD LAZER	13010

Lot 23 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
AIR BEL	ALLEE DES PLATANES	13011
CITE MICHELIS 1	33 AVENUE DU PONTET	13011
CITE MICHELIS 2	33 AVENUE DU PONTET	13011
GROGNARDE (LA)	BOULEVARD SOULT	13011
NEREIDES (LES)	113 RUE GRANIERE	13011
PARETTE MAZENODE POMME MAZENODE (primaire)	427 BOULEVARD MIREILLE LAUZE	13011
POMME HECKEL	28 AVENUE DU DOCTEUR HECKEL	13011
POMME SAINTE MADELEINE	8 AVENUE BERNARD LECACHE	13011
SAINT MARCEL	8 RUE DU QUEYLAR	13011
VALBARELLE (LA)	2 RUE GIMON	13011
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
AIR BEL	CHEMIN DE LA MATERNELLE	13011
CHATEAU SAINT JACQUES	56 BD DE LA VALBARELLE	13011
CITE MICHELIS	33 AVENUE DU PONTET	13011
GROGNARDE (LA)	BOULEVARD SOULT	13011
NEREIDES (LES)	TRAVERSE DES RAYMONDS	13011
POMME HECKEL	24 AVENUE DU DOCTEUR HECKEL	13011
POMME SAINTE MADELEINE	8 AVENUE BERNARD LECACHE	13011
SAINT MARCEL	14 RUE COURENCQ	13011
VALBARELLE (LA) (APPL)	26 AVENUE ABBE LANFRANCHI	13011

Lot 24 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
FOURRAGERE (LA)	70 TRAVERSE DE LA FOURRAGERE	13012
GRANDE BASTIDE CAZAULX	AVENUE BOUYALA D' ARNAUD (allée de la Bastide Basse)	13012
SAINT BARNABE	27 RUE DOCTEUR CAUVIN	13012
SAINT JULIEN 1	11 BOULEVARD BONNIOT	13012
SAINT JULIEN 2	19 BOULEVARD DE LA COMTESSE	13012
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BASTIDE SAINT JEAN	11 RUE DE LA BOISERAIE	13012
FOURRAGERE (LA)	70 TRAVERSE DE LA FOURRAGERE	13012
GRANDE BASTIDE CAZAULX	ALLEE DE LA GRANDE BASTIDE CAZAULX	13012
HAITI	83 AVENUE HAITI	13012
LIERRES (LES)	50 AVENUE 24 AVRIL 1915	13012
SAINT BARNABE	4 RUE FONTAINIEU	13012
SAINT JULIEN	11 BOULEVARD BONNIOT	13012

Lot 25 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BOIS LEMAITRE	AVENUE JEAN COMPADIEU	13012
BOIS LUZY	ALLEE DES PRIMEVERES	13012
BOMBARDIERE BEAUMONT	213 RUE CHARLES KADDOUZ	13012
BOMBARDIERE MAURELLE	213 TRAVERSE CHARLES KADDOUZ	13012
MONTOLIVET	117 BOULEVARD DE L'AIGUILLETTE	13012
PETIT BOSQUET + Annexe	181 AVENUE DE MONTOLIVET	13012
ROSIERE FIGONE	79 AVENUE DE LA FIGONE	13012
TROIS LUCS (LES)	375 AVENUE DES POILUS	13012
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissem

		ents
BOIS LEMAITRE	AVENUE JEAN COMPADIEU	13012
BOIS LUZY	ALLEE DES PRIMEVERES	13012
BOMBARDIERE BEAUMONT	213 RUE CHARLES KADDOUZ	13012
MONTOLIVET	29 BOULEVARD DIE	13012
PETIT BOSQUET	17 BD TRISTAN CORBIERE	13012
ROSIERE FIGONE	79 AVENUE DE LA FIGONE	13012
TROIS LUCS (LES)	373 AVENUE DES POILUS	13012

Lot 26 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
CHATEAU GOMBERT	38 BOULEVARD DURBEC	13013
CHATEAU GOMBERT ATHENA (ZAC)	13 RUE ROBERT DE ROUX	13013
CROIX ROUGE CAMPAGNE	14 AVENUE FOURNACLE	13013
CROIX ROUGE VILLAGE (primaire)	36 AVENUE MARCEL DELPRAT	13013
OLIVES (LES)	147 AVENUE DES POILUS	13013
PARADE	79 CHEMIN DE PALAMA	13013
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
CHATEAU GOMBERT	40 BOULEVARD FERNAND DURBEC	13013
CHATEAU GOMBERT ATHENA (ZAC)	13 RUE ROBERT DE ROUX	13013
CROIX ROUGE CAMPAGNE	16 AVENUE FOURNACLE	13013
FONDACLE	5 TRAVERSE DES PLATRIERES	13013
OLIVES (LES)	8 RUE LAFFERAGE	13013
PARADE	79 CHEMIN DE PALAMA	13013

Lot 27:

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BATARELLE (LA)	38 RUE DE LISSANDRE	13014
BUSSERINE (LA)	BOULEVARD CHARLES MATTEI	13014
EMILE VAYSSIERE 1	6 RUE DE LA CRAU	13014
EMILE VAYSSIERE 2	5 RUE DE LA CRAU	13014
FONT VERT	218 CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014
MERLAN (VILLAGE)	70 CHEMIN DU MERLAN	13014
MERLAN CERISAIE	23 AVENUE NOTRE DAME SANTA CRUZ	13014
ROSE CASTORS	PARC DES VIEUX CYPRES	13013
SAINT BARTHELEMY LES FLAMANTS	64 AVENUE ALEXANDRE ANSALDI	13014
SAINT MITRE	117 CHEMIN DE CHATEAU GOMBERT	13013
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BATARELLE (LA)	38 RUE DE LISSANDRE	13014
BUSSERINE (LA)	BOULEVARD CHARLES MATTEI	13014
EMILE VAYSSIERE 2	6 RUE DE LA CRAU	13014
EMILE VAYSSIERE 3	5 RUE DE LA CRAU	13014
FONT VERT	216 CHEMIN DE SAINTE MARTHE	13014
MERLAN (VILLAGE)	66 AVENUE DU MERLAN	13014
MERLAN CERISAIE	21 BOULEVARD NOTRE DAME DE SANTA CRUZ	13014
ROSE CASTORS	87 RUE ALBERT EINSTEIN	13013
SAINT BARTHELEMY LES FLAMANTS	64 AVENUE ALEXANDRE ANSALDI	13014

Lot 28 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
ANDRE ALLAR (primaire)	23 RUE ANDRE ALLAR	13015
ARENC BACHAS (EXTERIEUR)	61 LIEU-DIT TRAVERSE DU BACHAS	13015
AYGALADES OASIS	BOULEVARD DE LA PADOUANE	13015
CABUCELLE (LA)	52 BOULEVARD VIALA	13015
CALADE	19 TRAVERSE MARITIME	13015
CASTELLAS LES LIONS	10 AV DU CASTELLAS	13015
MADRAGUE VILLE	141 CH DE LA MADRAGUE VILLE	13015
MAURELETTE	39 BOULEVARD SIMON BOLIVAR	13015
ODDO	1 PLACE EDGARD TARQUIN	13015
SAINT ANTOINE PALANQUE	CHEMIN DE LA MARTINE	13015
SAINT JOSEPH SERVIERES	PLACE DES COMPAGNONS BATISSEURS	13015
SAINT LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	CAMPAGNE LEVEQUE	13015
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
ARENC BACHAS (EXTERIEUR)	15 BOULEVARD FERDINAND DE LESSEP	13015
AYGALADES NOUVELLES	14 BOULEVARD FALQUE	13015
AYGALADES OASIS	TRAVERSE DE L'OASIS	13015
BERNABO	1 TRAVERSE BERNABO	13015
CABUCELLE (LA)	25 BD ARTHUR MICHAUD	13015
CALADE	15 RUE SEVERINE	13015
CASTELLAS LES LIONS	CHEMIN DE ST ANTOINE A ST JOSEPH	13015
MAURELETTE	39 BOULEVARD SIMON BOLIVAR	13015
ODDO	18 RUE DE LA BUTINEUSE	13015
SAINT ANTOINE PALANQUE	CHEMIN DE LA MARTINE	13015
SAINT JOSEPH SERVIERES	RUE DU CAPRICORNE	13015
SAINT LOUIS CAMPAGNE LEVEQUE	CAMPAGNE LEVEQUE	13015

Lot 29 :

Nom de l'école élémentaire	Adresse	Arrondissements
BASTIDES (LES)	292 ROUTE NATIONALE ST ANTOINE	13015
BORELS (LES)	3 BOULEVARD BELLEVUE	13015
BRICARDE	125 BOULEVARD HENRI-BARNIER	13015
N.D LIMITE FABRETTES	8 TRAVERSE DE L'ARLESIENNE	13015
N.D LIMITE HLM PERRIN	CHEMIN DES BOURRELY	13015
PARC KALLISTE	124 CHEMIN DES BOURRELY	13015
PLAN D'AOU	PLACE DES FREGATES	13015
SAINT LOUIS CONSOLAT	47 RUE DES MUSARDISES	13015
SAINT LOUIS GARE	16 RUE LE CHATELIER	13015
SAINT LOUIS LE ROVE	50 CHEMIN DU ROVE	13015
VISTE BOUSQUET	38 ROUTE NATIONALE DE LA VISTE	13015
Nom de l'école maternelle	Adresse	Arrondissements
BORELS (LES)	3 BOULEVARD BELLEVUE	13015
BRICARDE	125 BOULEVARD HENRI BARNIER	13015
GRANIERE	46 CHEMIN DES BAUMILLONS	13015
N.D LIMITE FABRETTES (CHATEAU BURZIO)	Traverse de l'arlésienne	13015
N.D LIMITE HLM PERRIN	CHEMIN DES BOURRELY	13015
PARC KALLISTE	NDL CHEMIN DES BOURRELY	13015
PLAN D'AOU	1 BD DU COMMANDANT THOLLON	13015
SAINT ANTOINE CENTRE	19 AVENUE DE ROQUEFAVOUR	13015
SAINT LOUIS CONSOLAT	47 RUE DES MUSARDISES	13015
SAINT LOUIS GARE	16 RUE LE CHATELIER	13015
SAINT LOUIS LE ROVE	50 CHEMIN DU ROVE	13015
VISTE BOUSQUET	38 ROUTE NATIONALE DE LA VISTE	13015

2.1.2 Décomposition en tranches

L'ensemble des prestations n'est pas subdivisé en tranches.

2.1.3 Décomposition en postes

L'ensemble des prestations n'est pas subdivisé en postes.

2.2 Accord-cadre à bons de commande

Le présent marché est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

A titre indicatif, les montants estimatifs annuels par lot sont :

Pour le lot 1 : 497 531 € H.T.

Pour le lot 2 : 605 140 € H.T.

Pour le lot 3 : 700 347 € H.T.

Pour le lot 4 : 750 055 € H.T.

Pour le lot 5 : 538 468 € H.T.

Pour le lot 6 : 492 671 € H.T.

Pour le lot 7 : 576 636 € H.T.

Pour le lot 8 : 505 989 € H.T.

Pour le lot 9 : 520 562 € H.T.

Pour le lot 10 : 613 807 € H.T

Pour le lot 11 : 653 826 € H.T.

Pour le lot 12 : 537 889 € H.T.

Pour le lot 13 : 599 394 € H.T.

Pour le lot 14 : 506 882 € H.T.

Pour le lot 15 : 569 409 € H.T.

Pour le lot 16 : 766 947 € H.T.

Pour le lot 17 : 511 268€ H.T.

Pour le lot 18 : 548 865 € H.T.

Pour le lot 19 : 495 158 € H.T.

Pour le lot 20 : 656 152 € H.T.

Pour le lot 21 : 516 403 € H.T.

Pour le lot 22 : 421 219 € H.T.

Pour le lot 23 : 689 041 € H.T.

Pour le lot 24 : 578 825 € H.T.

Pour le lot 25 : 611 506 € H.T

Pour le lot 26 : 582 036 € H.T.

Pour le lot 27 : 534 992 € HT.

Pour le lot 28 : 602 838 € H.T.

Pour le lot 29 : 599 032 € H.T.

2.3 Durée

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la date de sa notification jusqu'au 31 juillet 2024.

Il est reconductible par période 1 an, dans la limite de 3 reconductions, la reconduction du marché se faisant de manière tacite.

En cas de décision de non-reconduction de l'accord-cadre, le représentant du pouvoir adjudicateur transmet sa décision au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Sa notification devrait avoir lieu au mois de décembre 2023, permettant un démarrage effectif des prestations à la rentrée de janvier 2024 après les vacances de Noel.

Les bons de commande ne pourront voir leur exécution se prolonger de plus de trois mois après la date d'expiration de l'accord-cadre.

2.4 Options

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La présente consultation n'impose pas de prestations supplémentaires éventuelles.

2.5 Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

Le marché ne prévoit pas la mise en place d'une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

2.6 Groupements d'opérateurs économiques

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Ils ne peuvent modifier la composition de leur groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. L'entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire :

Aucune forme de groupement, conjoint ou solidaire, n'est exigée après attribution du marché.

2.7 Conditions relatives au marché

2.7.1 Cautionnement et garanties exigées

Pas de cautionnement, ni de garantie demandés au titre des articles R2191-32 à 42 du Code de la commande publique.

2.7.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé par ressources budgétaires propres

Les règlements seront effectués par virement bancaire dans un délai de 30 jours.

La référence du ou des comptes bancaires où les paiements devront être effectués, doit être précisée dans l'acte d'engagement.

L'accord-cadre est conclu à prix unitaires.

L'accord-cadre est conclu à prix révisables.

Article 3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : marchespublics.mairie-marseille.fr

Il ne sera transmis aucun DCE sur support physique. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 (sept) jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi, par l'administration, du dossier modifié aux personnes ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet. En cas de report, par l'administration, de la date limite de remise des plis, c'est en fonction de la nouvelle date fixée que sera calculé le délai susmentionné.

Le DCE comporte les documents suivants :

Documents communs à tous les lots

- le Règlement de la Consultation (RC) et ses deux annexes :
    - l'annexe n°1 au RC - Guide de la dématérialisation des marchés publics
    - l'annexe n° 2 au RC – informations relatives à la reprise du personnel
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses six annexes :
    - Annexe 1 : liste indicative des GM et AS avec inscrits
    - Annexe 2 : PEDT
    - Annexe 3 : liste indicative des locaux mis à disposition par école pour l'année 2022-2023
    - Annexe 4 : liste indicative du Nombre d'animateurs nécessaires en TR en 2022-2023
    - Annexe 5 : liste indicative des Ecoles dont l'animation du soir pourrait ouvrir à 2 enfants inscrits
    - Annexe 6 : Instructions et recommandations départementales Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif
- le formulaire de lettre de candidature DC1 (établi par le MINEFE, téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)

- le formulaire de déclaration de candidature DC2 (établi par le MINEFE, téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics)

Documents particuliers à chaque lot :

- l'Acte d'Engagement (AE)- et son annexe « Obligations relatives à la protection des données personnelles et à la politique de sécurité de la Ville de Marseille »

- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), non contractuel

- le Cadre de Réponse Technique (CRT)

Le dossier de consultation est intégralement mis en ligne et accessible sur le profil d'acheteur.

Article 4 - ELEMENTS EXIGES DU CANDIDAT

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature ou de l'offre par le candidat sont établis en langue française et exprimées en EURO. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

4.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures

Pour présenter leur candidature, le(s) candidat(s) peuvent utiliser soit :

- les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ;

- le DUME (Document Unique de Marché Européen).

Les informations concernant ces supports sont détaillées dans l'annexe n°1 au présent RC relative au Guide de la dématérialisation des marchés publics.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces décrites ci-après.

1° - Renseignements concernant la situation juridique du candidat

Lettre de candidature (pouvant prendra la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique.

Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

2° - Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir :

- une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise),

- le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières).

3° - Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

- Présentation d'une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

- Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste susmentionnée, il est demandé de fournir l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise

Le candidat peut justifier de ses capacités techniques et professionnelles par tout autre moyen.

Précisions complémentaires :

Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces et documents mentionnés ci-dessus (DC2 et annexes ou DUME).

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit les mentionner dans son formulaire DC2 (rubrique H) et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux justifiant que le titulaire dispose de leurs capacités pour l'exécution des prestations. En cas de déclaration de sous-traitance (formulaire DC4), la signature électronique est facultative à ce stade.

4.2 Eléments exigés au titre de l'offre

4.2.1 Présentation des offres

L'offre du candidat comporte, pour chacun des lots pour lesquels le candidat souhaite soumissionner, les pièces ou documents suivants :

- l'Acte d'Engagement, dûment complété.

Rappel : La signature de l'AE n'est que facultative au moment du dépôt de l'offre, mais sera exigée pour l'attributaire.

Par ailleurs, il est recommandé aux candidats de transmettre l'acte d'engagement au format pdf, afin d'assurer la bonne transmission et mise en page du document concerné.

La complétude et signature de l'annexe à l'acte d'engagement concernant la "Protection des données» ne sont que facultatives au moment du dépôt de l'offre, mais elles seront exigées pour l'attributaire, si ce dernier ne l'a pas déjà remise dans son offre (une annexe par attributaire)

- **le Bordereau de Prix Unitaires (BPU**) intégralement complété

- **le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)** intégralement complété

- **le Mémoire technique du candidat,** complété selon le cadre de réponse technique fourni au DCE.

4.2.2 Présentation de variantes

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer des variantes de leur propre initiative.

4.3 Visite sur site

Il n'est pas prévu de visite sur site.

Article 5 - REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

5.1 Remise électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique sur son profil acheteur marchespublics.mairie-marseille.fr. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le soumissionnaire transmet son pli en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Ainsi, toute modification ou tout complément du soumissionnaire en cours de consultation doit donner lieu à la transmission de l'intégralité des éléments exigés au Règlement de consultation.

Les modalités relatives à la réponse par voie électronique sont détaillées dans l'annexe n°1 au présent RC intitulée Guide de la dématérialisation des marchés publics.

5.2 Copie de sauvegarde

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde devra comporter l'intégralité des éléments exigés au Règlement de consultation.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat, l'objet et le numéro de la consultation concernée.

Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

ENVOI POSTAL :

En cas d'envoi postal, les plis doivent être adressés à l'adresse suivante :

Ville de Marseille

Direction de l'Achat et de la Commande Publique

Pôle Conduite de la Commande publique

39 Bis, Rue Sainte

13233 MARSEILLE Cedex 20

REMISE CONTRE RECEPISSE :

Les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Direction de l'Achat et de la Commande Publique

Pôle Conduite de la Commande publique

Passage Timon David, rue Sainte (1er arrondissement)

13001 Marseille

Horaires de réception des plis : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, hors jours fériés et chômés.

5.3 Echantillons, maquettes, prototypes ou modèles réduits

Sans objet

5.4 Date et heure limites de remise des plis

Les date et heure limites de réception des plis sont celles indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

5.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 6 - EXAMEN DES PLIS

La présentation telle qu'exposée ci-après ne préjuge en rien de l'ordre dans lequel l'acheteur procédera à l'examen des plis. Ainsi, celui-ci peut, en cas de procédure ouverte, décider d'examiner les offres avant les candidatures.

6.1 Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen de la ou des candidature(s), s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des renseignements et documents demandés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Il n'est pas exigé de niveaux minimaux de capacités financières ou techniques.

Exclusions à l'appréciation de l'acheteur

Le Code de la Commande Publique prévoit différents cas d'exclusion laissés à l'appréciation de la Collectivité, et notamment :

- En application de l'article L2141-8 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques dont la candidature crée une distorsion de la concurrence et ne permet pas de faire respecter le principe d'égalité de traitement des candidats, notamment à cause de leur participation à la préparation de la présente procédure ou par la détention d'informations susceptibles de leur donner un avantage concurrentiel.

- De même, en application de l'article L2141-10 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut exclure de la présente procédure, les opérateurs économiques qui créent une situation de conflit d'intérêts, telle que définie dans ce même article.

Toutefois, et conformément à l'article L2141-11 du code de la commande publique, si une exclusion est envisagée, l'opérateur économique pourra présenter des observations tendant à informer des mesures prises pour corriger les éventuels manquements ou justifier que sa participation ne porte pas atteinte à l'égalité de traitement.

6.2 Jugement des offres

Conformément à l'article R 2152-2 du CCP, en cas de régularisation d'offres irrégulières, elle ne pourra avoir pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à 12 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants :

1°) Valeur technique de l'offre **60** %

2°) Prix de l'offre 4**0 %**

Modalités de mise en œuvre de ces critères :

1°) Valeur technique de l'offre

La Valeur Technique de l'Offre sera appréciée à partir des renseignements indiqués dans le Mémoire Technique du Candidat.

Les rubriques du cadre de réponse technique joint au dossier, à compléter pour chacun des lots, sont strictement intangibles. Toutefois, la taille et la forme du cadre de mémoire technique peuvent varier en fonction de l'importance des éléments que le candidat souhaite apporter dans sa réponse.

Le total des points relatif à la valeur technique constituera la valeur technique (VT) du candidat, le maximum pouvant être de **60 points.**

La somme du des points attribués à chaque élément de notation constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat.

Sur la base des éléments indiqués par le candidat dans le mémoire justificatif propre à ces éléments, chaque élément de notation sera noté de la façon suivante :

Très satisfaisant : 100% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Satisfaisant : 80% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Correct : 60% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Insuffisant : 40% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Très insuffisant : 20% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Non traité : 0% de la note maximale attribuable à l'élément de notation

Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

VT = **60** * (VT(i)/VT(m))

Dans laquelle :

VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ;

VT (i) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ;

VT (m) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre.

Les critères, sous-critères et éléments de notation sont les suivants :

Critères et sous-critères	Eléments de notation
I. Appréciation de la qualité de l'offre du candidat par temps d'activité, sur 27 points	
I.1. Proposition d'activités dites "temps calme" sur les horaires d'accueil du matin, sur 5 points	- Diversité des activités proposées en cohérence avec la nature de l'activité, *sur 1,5 points* - Adaptation de la posture professionnelle et de la démarche pédagogique de l'animateur par tranches d'âge (en référence à la réglementation Jeunesse et Sports), *sur 1,5 points* - Adaptation de la démarche d'"inclusion du plus grand nombre", *sur 1 point* - Adaptation des moyens et supports pédagogiques aux activités proposées, *sur 1 point*
I.2. Projet et activités de l'animation éducative de la pause méridienne, sur 10 points	- Projet éducatif de l'activité « Pause Méridienne » faisant apparaître une déclinaison cohérente des objectifs éducatifs, opérationnels et programmes d'activités détaillés, *sur 2 points* - Démarche de concertation et de coordination pour assurer une cohérence et une complémentarité d'actions de tous les acteurs intervenants au sein de l'école et sur le territoire, *sur 1 point* - Identification des points de cohérence du projet éducatif proposé avec les objectifs transversaux et les 5 thématiques du PEDT, *sur 1 point* - Démarche pédagogique participative et incitative de l'animateur pour favoriser le respect de la parole de l'enfant dans son choix d'activité, *sur 1,5 points* - Pédagogie mise en place pour assurer la prise en compte de la parole de l'enfant dans la co-construction du programme d'activités, *sur 1 point* - Grille d'évaluation qualitative et quantitative du projet éducatif de l'activité, *sur 1 point* - Adaptation de la démarche d'"inclusion du plus grand nombre", *sur 1 point* - Adaptation des moyens et supports pédagogiques aux activités proposées et à l'inclusion*, sur 1,5 points*
I.3. Projet et activités de l'animation éducative du soir, sur 12 points	- Projet éducatif de l'activité « Animation du soir en ACM » faisant apparaître une déclinaison cohérente des objectifs éducatifs, opérationnels et programmes d'activités détaillés, *sur 1,5 points* - Démarche de concertation et de coordination pour assurer une cohérence et une complémentarité d'action de tous les acteurs intervenants au sein de l'école et sur le territoire dont les familles, *sur 1 point* - Identification des points de cohérence du projet éducatif de l'activité avec les objectifs transversaux et les 5 thématiques du PEDT, *sur 1 point* - Pédagogie mise en place pour assurer la prise en compte du choix de l'enfant, *sur 1 point* - Adaptation de la démarche pédagogique par tranches d'âge, *sur 1 point* - Identification des outils de co-construction du projet avec les acteurs intervenant dans l'école, sur le territoire et avec les familles, *sur 2 points* - Organisation pédagogique d'un temps favorisant l'autonomie de l'enfant dans son travail scolaire (devoirs) et modalités de passage d'un temps d'activité à l'autre, *sur 1 point* - Grille d'évaluation qualitative et quantitative du projet éducatif de l'activité, *sur 1 point* - Adaptation de la démarche d"inclusion du plus grand nombre", *sur 1 point* - Adaptation des moyens et supports pédagogiques aux activités proposées, *sur 1,5 points*

II. Appréciation de l'organisation du candidat s'appliquant à tous les temps d'activités, sur 16 points	
II.1. Organisation, dispositifs et outils, sur 14 points	- Présentation de l'organisation opérationnelle prévue pour la réalisation des prestations: rôles et responsabilités de chacun des intervenants, *sur 5 points* Présentation de l'organisation en cas d'accueil ACM multi-sites (durée du déplacement d'une école à l'autre), *sur 3 points* - Présentation des procédures définies pour la mobilisation de personnel en cas de circonstances imprévues, *sur 3 points* - Présentation des procédures et outils prévus pour le traitement de problèmes intervenant en cours de prestation, *sur 3 points*
II.2. Communication, sur 2 points	- Détail des modalités de présentation des activités à l'ensemble des enfants et délais de communication auprès des personnels municipaux de la DAEJ, des directeurs d'école et des représentants légaux conformément à l'article 12 du CCTP, *sur 2 points*
III. Appréciation de l'engagement du candidat vis-à-vis de son personnel d'animation et des directeurs ACM : type et durées de contrat proposés et plan de formations du personnel, sur 12 points	
III.1. Dispositifs de formation engagés en année N-1, sur 4 points	- Détail des formations qualifiantes suivies par le personnel sur 2022, *sur 2 points* - Détail des formations diplômantes suivies par le personnel sur 2022, *sur 1 point* - Pourcentage de l'effectif ayant suivi des sessions de formation en 2022, *sur 1 point*
III.2. Dispositifs de recrutement et de maintien sur poste, sur 8 points	- Modalités de remplacement du personnel absent, *sur 3 points ;* - Modalités de pérennisation des contrats afin de limiter le turnover, *sur 3 points* - Méthodologie d'accompagnement de parcours individuels de formation, *sur 1 point* - Plan de formations diplômantes pour le personnel non diplômé, *sur 1 point*
IV. Les performances en matière de protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché et pour sa bonne exécution (mobilités et matériels utilisés pour les activités, sur 5 points	
IV.1. Projet éducatif, sur 4 points	- Détail des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans les programmes d'activités des temps périscolaires, *sur 4 points*
IV.2. Dispositions en lien avec le marché, sur 1 point	- Dispositions prises par le candidat en matière de respect de l'environnement et de développement durable dans l'exécution de son marché, *sur 1 point*

2°) Critère Prix

La note maximum est de 40 points. Après élimination des offres anormalement basses, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

N(i) = **40** x P(m)/P(i)

Dans laquelle :

N(i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i)

P(i) est le montant du DQE TTC du candidat dont l'offre est noté

P(m) est le montant du DQE TTC le moins élevé des candidats notés.

En cas de non-assujettissement d'un candidat à la TVA, le montant de son DQE TTC sera égal au montant de son DQE HT

Chaque candidat veillera à la concordance entre le BPU et le DQE. En cas de discordance entre ces deux documents, c'est le prix unitaire figurant sur le BPU qui prévaudra et le DQE sera corrigé. En conséquence, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du DQE qui sera pris en compte.

Évaluation finale :

Les offres sont classées suivant la valeur de la note correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée.

La note finale se calculera en fonction de la formule suivante :

N(note définitive) sur 100= Note Valeur Technique sur 60+ Note Prix sur 40

Limitation du nombre de lots séparés attribués à un même candidat :

Il ne sera pas attribué plus de 12 lots à un même candidat.

Si une entreprise est classée première sur un nombre supérieur à 12 lots, elle se verra attribuer :

- en premier lieu le ou les lot(s) pour le(s)quel(s) elle est le seul candidat classé,
- ensuite, pour les lots restants, le(s) lot(s) dans l'ordre numérique croissant (lot 1, puis lot 2, etc).

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation.

Article 7 - REPRISE DE PERSONNEL

Les informations relatives aux salariés concernés, le cas échéant, par les obligations de reprise de personnel conformément à la règlementation en vigueur sont mises à disposition par le Pouvoir Adjudicateur en annexe 2 du présent Règlement de Consultation.

La Ville de Marseille rappelle que ces informations ont été transmises par les titulaires actuels et décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission, n'ayant pas la capacité leur complétude et véracité.

Article 8 - PIECES A REMETTRE PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)

Il sera demandé au candidat retenu de fournir les certificats et attestations des articles R2143-6 à 10 du Code de la commande publique. Il lui sera également demandé de fournir, si l'offre remise n'a pas été signée, l'acte d'engagement, dans sa dernière version, revêtu d'une signature électronique.

Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, accompagné des documents relatifs aux pouvoirs, avec indication du nom et de la qualité du signataire. Cette personne devra être titulaire d'un certificat électronique conforme au niveau de sécurité ** du R.G.S. (en cours de validité) ou d'un certificat qualifié, conforme au règlement e-IDAS du 23 juillet 2014.

Dans le cas où la Ville de Marseille serait dans l'impossibilité de signer électroniquement l'acte d'engagement, le soumissionnaire s'engage à accepter la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique dûment habilitée procède à la signature manuscrite des documents qui lui sont demandés (AE, autres pièces éventuelles), sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à la personne publique sous cette forme.

Si le candidat retenu est un groupement, la demande du pouvoir adjudicateur sera adressée au mandataire qui devra présenter les pièces exigées pour l'ensemble des membres du groupement dans le délai indiqué au présent article.

Le candidat devra fournir ces éléments, à compter de la réception de la demande, dans le délai indiqué sur le courrier d'attribution. A défaut, son offre est rejetée et la même demande est présentée au candidat suivant dans le classement des offres, conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

La Ville de Marseille ayant souscrit un abonnement au logiciel de conformité fournisseurs "e-attestations", les candidats sont invités à y déposer les documents exigibles au titre des articles R2143-6 à 10 du Code de la commande publique. L'interface e-attestations est une solution gratuite de dépôt et de mise à jour, l'adresse du site est la suivante : http://www.e-attestations.com/

Article 9 - MODALITES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS ET AUX ECHANGES D'INFORMATION

9.1 Règles liées aux échanges électroniques

Les modalités relatives aux communications et échanges d'informations par voie électronique, ainsi que celles relatives à la candidature et à la signature électronique, sont détaillées dans l'annexe n°1 au présent RC intitulée Guide de la dématérialisation des marchés publics.

Afin de garantir la lecture et l'exploitation des échanges dans le cadre de cette consultation, seuls les formats de fichiers suivants sont acceptés : .odt ; .ods ; .odg ; .doc ; .docx ; .rtf ; .pdf ; .ods ; .xls ; .xlsx ; .rar ; .zip ; .gif ; .jpeg ; .png ; .tif ; .ppt ; .odp ; .dwg ; .dxf.

9.2 Demandes de renseignements en cours de consultation

Les soumissionnaires peuvent déposer des demandes de renseignements complémentaires sous forme de questions, par exemple, et obtenir des réponses à ces questions ou tout autre renseignement via le profil d'acheteur dont l'adresse internet est marchespublics.mairie-marseille.fr

Ces demandes peuvent être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur, par écrit, au plus tard **10 (dix) jours calendaires** avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée au plus tard **7 (sept) jours calendaires** avant la date limite de remise des plis, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.